

Rappels sur la grâce : Grâce créée et Grâce incréée

La doctrine de la grâce, en rapport au Saint-Esprit, comporte une différence entre orthodoxes et catholiques. Pour l'orthodoxie, le mot « grâce » se réfère de façon générale à une réalité *incréée*. La tradition orthodoxe distingue entre, d'une part, l'*essence* de Dieu qui est imparticipable et inaccessible à toute créature, et, d'autre part, les *énergies* divines participables qui sont le rayonnement de l'essence (les énergies divines sont Dieu sous l'aspect où Dieu est participable par les créatures). Ce qui procure le salut, c'est la grâce qui divinise l'homme, la grâce qui illumine et sanctifie, c'est-à-dire l'énergie —ou les énergies— de Dieu (les énergies sont Dieu « incréé » mais « participable » par la créature). Pour la théologie orthodoxe, la grâce qui sanctifie l'homme est donc une *réalité incréée* : elle n'est pas quelque chose de créé en l'homme. Les orthodoxes disent généralement : si la grâce était créée, elle ne pourrait pas diviniser l'homme, puisque seul Dieu divinise (de soi, une réalité créée est incapable de procurer la vie proprement divine) ! Une grâce créée serait, pour la tradition orthodoxe (issue en particulier de Grégoire Palamas), insuffisante par définition pour donner la vie divine (car seul Dieu divinise), elle serait par nature incapable de sanctifier l'homme (comment un don créé pourrait-il donner Dieu incréé ?).

De son côté, la tradition catholique latine ne fait pas la même distinction entre l'essence et les énergies de Dieu. Elle tient que l'opération (énergie) de Dieu est réellement identique à l'essence de Dieu. C'est pourquoi, au lieu de distinguer les énergies et l'essence de Dieu, elle fait une autre distinction, à un autre plan. La tradition catholique tient en général que le mot « grâce » désigne deux réalités :

1° Le Don divin lui-même, la Grâce incréée ou *le Saint-Esprit en personne qui est donné* (cf. Rm 5,5), et *en qui* le Père et le Fils sont aussi donnés ; ce Don incréé possède une *priorité absolue* par rapports aux dons créés (saint Thomas d'Aquin : voir biblio 6.2.13) ; autrement dit : Dieu ne donne pas seulement des dons créés, mais *Dieu se donne lui-même dans sa réalité divine* (incréée) aux hommes qu'il unit à Lui.

2° La grâce créée, c'est-à-dire un don créé que Dieu infuse en l'être humain pour le *disposer à recevoir le Don incréé lui-même* et pour le disposer à mettre en œuvre le rayonnement du Don incréé (la grâce créée comprend, à sa racine, la grâce habituelle sanctifiante qui élève l'essence de l'âme, et elle engage aussi les dons sanctifiants opératifs, c'est-à-dire les vertus et les dons du Saint-Esprit, qui élèvent les facultés opératives). La tradition catholique tient l'existence d'une grâce *créée* pour au moins deux raisons. Premièrement, Dieu ne peut pas fusionner ni se mélanger avec les créatures que nous sommes (Dieu demeure transcendant : cela exclut le panthéisme) : « Dieu vivifie l'âme, non pas comme une cause formelle mais comme cause efficiente » (Thomas d'Aquin, *De veritate*, q. 27, a. 1, ad 1). Deuxièmement, dans la sanctification, il faut reconnaître un *principe intérieur* de vie divine dans l'homme, une réalité créée qui est le *principe intrinsèque et "formel"* (proportionné à la nature créée de l'homme) de la sanctification, un *principe de l'être nouveau* des enfants de Dieu, un principe qui est aussi la source de l'agir saint : une réalité qui se trouve au niveau ontologique de l'être humain et qui est donc créée. Ce cours sur la « grâce du Christ » se situe dans cet enseignement de la tradition catholique.

« Le terme "grâce" recouvre deux sortes de dons : *le Don incréé*, c'est-à-dire les Personnes divines données au croyant pour habiter en lui et s'unir à lui en une communion ineffable, et les *dons créés*, enrichissement spirituel de l'âme et de ses facultés pour la mettre en intime communication avec les Personnes divines ainsi données, pour en faire un principe de vie divine [...]. Ce n'est donc pas la priorité absolue du Don incréé à l'égard des dons créés qui est en discussion, ni par conséquent la notion biblique et traditionnelle de la grâce incréée. Il est certain que Dieu se donne personnellement par amour à sa créature raisonnable, et que cet amour est ce Don, c'est la grâce même. Mais quand on se demande comment comprendre que Dieu se donne, lui qui est immuable et transcendant, on doit admettre que ce n'est pas en changeant lui-même, mais en attirant à soi la créature, c'est-à-dire en lui infusant les principes de vie et d'opération qui lui permettent d'entrer en communion avec lui. L'antériorité ainsi reconnue à la grâce créée n'est pas celle du don principal [...], c'est celle du moyen par lequel se fait le Don incréé » (Jean-Hervé Nicolas, *Les profondeurs de la grâce*, Paris 1969, p. 150 et p. 158).